COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Madame Audrey BOULAY
Monsieur Alexis DEHON
Madame Aurore NEVEU
Monsieur Philippe VIVIER
Madame Anne HEURTAUX
Madame Aurélia MAUBOUSSIN
Monsieur Arnaud MABIRE
Monsieur Daniel GALLIÉ
Madame Stéphanie LOURETTE
Monsieur Jean-Pierre COLLAS
Madame Véronique MAHIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES
Monsieur Jean-Luc DEPAUW
Monsieur Jean-Pascal RUIZ– Pouvoir à Philippe VIVIER
Madame Audrey JUDITH

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents ou représentés : 12
Nombre de membres votants : 12

A été désignée secrétaire de séance, Madame Anne HEURTAUX

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte-rendu du 30 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX

► CAUE 27 - Rencontre des 7 mai et 25 mai 2026 - Accompagnement sur la commune
En attente du compte-rendu

► SMABI - Panneaux de signalisation dangereux Berges de l'Iton – Une demande de modification a été demandée par Monsieur VIVIER.

DELIBERATIONS

DB2026.054 - Tarif Etude de l'étude encadrée 2026-2027 – Groupe Scolaire

Inscription à l'année
Paiement trimestriel

2 formules seront proposées en fonction du nombre d'enfants inscrits :

► Etude encadrée - Séances le lundi et jeudi de 16 h 15 à 17 h 15

Vu le taux d'inflation au 30 avril 2026 de 2,2 %,

Forfait annuel de 237 €uros par enfant sur 2026-2027

► Etude encadrée - Séance le mardi de 16 h 15 à 17 h 15

Vu le taux d'inflation au 30 avril 2026 de 2,2 %,

Forfait annuel de 118,50 €uros par enfants sur 2026-2027

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2026.056 - Remboursement arrhes location salle des fêtes

Suite à un problème familial, il convient de rembourser les arrhes perçus pour l'annulation de la location de la salle des fêtes de Normanville.

► HUET Caroline & Matthieu – 2, rue du Stade 27930 Normanville

Location : Du 30 et 31 mai 2026

Arrhes : 260 Euros

Remboursement par mandat administratif.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2026.057 - Enfouissement des réseaux – Route de la Vallée – Tranche 6 (TR6)

IDENTIFICATION
N° Dossier Technique : 550150
Maître d'oeuvre: Hervé ALBEAU
Commune: NORMANVILLE
Chantier : ROUTE DE LA VALLEE TR6

Exposé des motifs

Monsieur ou Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications (rayer la mention inutile).

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **57 333.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **13 750.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2026.058 - Remboursement arrhes location salle des fêtes

Suite à un problème familial, il convient de rembourser les arrhes perçus pour l'annulation de la location de la salle des fêtes de Normanville.

► VARELA Maria – 18, Domaine des Pêcheurs 27930 Normanville

Location : Du 13 et 14 juin 2026

Location : 520 Euros

Remboursement par mandat administratif.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2026.059 – Décision Modificative n°1 – Photocopieur mairie

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615232 : Entretien et réparations sur réseaux	923.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	923.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	923.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	923.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	923.00 €	923.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	923.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	923.00 €
D-2188-15 : MAIRIE	0.00 €	923.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	923.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	923.00 €	0.00 €	923.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2026.060 - Photocopieur Mairie

Les membres du Conseil Municipal :

- Donnent un avis favorable au devis KOESIO du 28 avril 2026
  - Montant HT : 5 769,00 €uros
  - Montant TTC : 6 922,80 €uros

- Sollicitent une subvention auprès :
  - D'Evreux Portes de Normandie au titre des Fonds de concours

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2026.061 - Elections des délégués du Conseil Municipal aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Vu le code électoral,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour des élections des sénateurs,
Vu 'arrêté DCL/BCE/2026/109 fixant le nombre de délégués à élire,

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants qui seront chargés de l'élection des trois sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, ainsi que les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir ;

- Monsieur GALLIÉ Daniel et Monsieur MABIRE Arnaud
- Monsieur DEHON Alexis et Madame BOULAY Audrey

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L289 et R133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste qui doit comprendre alternativement un homme et une femme, dans l'ordre de présentation de la liste.

Liste 1 : Bien vivre à Normanville

	NOM	PRENOM
1	VIVIER	PHILIPPE
2	HEURTAUX	ANNE
3	MABIRE	ARNAUD
1	LOURETTE	STEPHANIE
2	COLLAS	JEAN-PIERRE
3	BOULAY	AUDREY

Le vote aura lieu impérativement à bulletin secret.
Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste, les premiers étant délégués et les suivants suppléants.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'à l'appel de leur nom, ils doivent faire constater qu'ils ne sont porteurs que d'une enveloppe.

Monsieur le Maire fait passer ensuite chaque membre du conseil.

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au cote :0
b) Nombre de Votants :11
c) Nombre de suffrages déclaré nul par le bureau : 0
d) Nombre de suffrages exprimés : 12
e) Nombre de suffrages bancs par le bureau : 0

La liste 1 – Bien vivre à Normanville obtient 12 suffrages (douze)

Monsieur le Maire proclame élus délégués, par les membres du conseil municipal :

VIVIER	PHILIPPE
HEURTAUX	ANNE
MABIRE	ARNAUD

Monsieur le Maire proclame élus suppléants, par les membres du conseil municipal :

LOURETTE	STEPHANIE
COLLAS	JEAN-PIERRE
BOULAY	AUDREY

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a aucun refus, de la part des délégués, d'exercer son mandat après proclamation de leur élection.

Délibération adoptée à l'unanimité

COMPTES RENDUS

Commissions EPN

Commission 1 : ATTRACTIVITE
Attractivité économique– Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche - Développement des usages numériques – Aménagement du territoire – Mobilités – Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air
Commission 2 : EAU
Eau et assainissement – Grand Cycle de l'Eau – Biodiversité
Commission 3 : EQUILIBRE TERRITORIAL
Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville –– CISPD - Cohésion sociale – Emploi –Petite enfance – Accueil des gens du voyage – Fourrière animale
Commission 4 : VOIRIE/GESTION DES DECHETS
Voirie – Stationnement - Gestion des déchets - Propreté
Commission 5 : FINANCES
Finances – Grand équipements

- Association ADMR – Assemblée générale le 1er juin 2026
- Association CURSUS (Bâtiment services) – Assemblée Générale le 19 mai 2026
- SDIS - Cérémonie récompenses épreuves athlétiques le 9 mai 2026
- SMABI - Comité syndical le 21 mai 2026

COURRIER DU MAIRE

- ENEDIS - Elections 2026 - Félicitations
- MFR VIMOUTIERS - Remerciement subvention 2026
- PREFECTURE - Cérémonie d'accueil citoyenneté du 3 juin 2026, reportée
- EPN VOIRIE – Présentation et modalités d'interventions
- Région - Biodiversité en Normandie
- EPN - Schéma Vélo

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- DGFIP - Valorisation des base confort locaux habitation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les sujets d'actualités en 2026

La fiabilisation des bases par la valorisation des éléments de confort des locaux d'habitation

La DGFiP propose, sur **volontariat** des collectivités locales, de mettre en place un traitement automatisé corrigeant les évaluations foncières des locaux d'habitation pour lesquels il manque des « éléments de confort » (ex : eau, électricité, ...) jugés essentiels aujourd'hui.

Ce traitement sera mis en œuvre à la maille de la commune ou de l'EPCI.

Il pourra être lancé pour la 1ère fois en 2026 pour la fiabilisation des bases 2027 **pour les collectivités locales ayant donné formellement leur accord en septembre 2026** au plus tard, et pourra être réalisé les années suivantes.

Un accompagnement des collectivités volontaires sera proposé par les directions locales.

Avis favorable. Selon la conseillère aux décideurs locaux de la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie, le produit de taxe foncière potentiel serait de l'ordre de 4 700 euros pour la commune

- EPN - Groupe de travail Fonds de concours

Monsieur Vivier se porte candidat pour participer à ce groupe de travail

► DDTM - Guide de bonne pratiques énergies renouvelables

► CHAMBRE AGRICUTURE - Charte de Bon voisinage